



Droit pour l'enfant à être entendu en justice

Par **betty0104**, le **30/06/2009** à **19:44**

Bonjour,

Ma petite fille de 10 ans, a demandé à parler au juge, dans le cadre du droit de garde de ses parents, elle voulait dire ce qu'il se passait exactement, car elle savait que son papa allait mentir, puisque dans le dossier il avait déjà donner des attestations fausses et comme c'est elle qui vit chez le papa très souvent, elle sait bien ce qu'il s'y passe, alors elle voulait le dire au juge, malheureusement le juge l'à, bien reçu mais ne la pas laisser parler, alors elle aimerait savoir ce qu'il faut qu'elle fasse, car comme elle le pensait, le juge a donné raison à son père et n'a même pas écouté sa maman non plus, je précise que cette petite veut continuer à voir son papa, mais moins souvent, car il la fait garder, toujours par des étrangers, il n'est jamais à la maison contrairement à ce qu'il a dit au juge, et si il fait tout cela, c'est parce-que sa maman est partie de chez lui, mais en attendant il le fait payer à la petite, car il n'y a malheureusement pas que cela, elle a bien d'autres choses à raconter ...je précise ils n'étaient pas mariés.

Le cas échéant, est-ce que moi la grand mère je peux faire quelque chose, je sais que la petite ne ment pas j'ai connaissance de certains faits par d'autres personnes, dans l'espoir que vous pourrez me guider, je vous remercie par avance.